

de paix. Le tribunal peut ordonner l'internement du buveur dans une colonie disciplinaire.

6° Traitement des buveurs.

Les alcooliques atteints de délire sont traités dans les établissements hospitaliers pendant la période aiguë de leur maladie. Ils en sortent sans avoir eu le temps de prendre la volonté et l'énergie nécessaire pour ne pas retomber dans leur vice habituel.

Pour leur donner les moyens de rentrer dans une vie hygiénique, l'Etat de Vaud leur offre un séjour gratuit dans un asile spécial destiné au relèvement des buveurs. L'admission a lieu sur la demande du buveur lui-même, qui s'engage volontairement à observer les règlements de l'asile et à y rester jusqu'à guérison. L'abstinence complète, le travail des champs et une vie dans un milieu moral sont les trois grands facteurs du traitement.

Une convention a été passée, en avril 1898, avec M. A. Bocion, ancien surveillant-chef de l'asile des aliénés de Cery, qui a fondé à *Etagnières*, dans une vaste campagne, un asile pour buveurs.

Une pareille convention a été faite le 24 avril 1899 avec le comité de *Béthesda* (Bellevaux sur Lausanne) pour le traitement des **buveuses**. L'établissement peut recevoir une 30^e de personnes.

La charité privée a fondé et soutient l'établissement de *Trelex*, près Nyon; le séjour moyen y est trop court (3 mois environ).

7° Protection des enfants des buveurs.

Le dixième du produit net annuel du monopole fédéral sur les spiritueux, destiné à combattre l'alcoolisme, est versé dans la caisse de l'Institution en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée (loi du 24 août 1888, art. 25).

L'alcoolisme des parents a motivé l'admission d'un grand nombre d'enfants dans cette utile institution; le relevé suivant en est la preuve.

Années	Total des admissions	Admissions pour cause d'alcoolisme des parents	Pour cent des admissions dues à l'alcoolisme des parents
1889 . . .	94	52	56
1890 . . .	127	70	55
1891 . . .	145	69	48
1892 . . .	156	64	41
1893 . . .	113	43	38
1894 . . .	127	32	25
1895 . . .	74	26	35
1896 . . .	114	21	19
1897 (jusqu'au 31 août)	107	29	27

Il est désirable que l'Institution de l'enfance malheureuse et abandonnée cherche à combattre la tendance héréditaire des enfants d'alcooliques, par une abstinence totale et persistante de toute boisson enivrante.

8° Sociétés de tempérance et d'abstinence.

En invitant le Conseil d'Etat à coopérer à l'œuvre des sociétés de tempérance, pour la lutte antialcoolique, le Grand Conseil a reconnu l'utilité de ces ligues du bien public.

Les principales sociétés vaudoises sont les suivantes:

I. La *Société de tempérance de la Croix bleue*, qui travaille à relever les victimes de l'alcoolisme, exige de ses membres l'abstention complète de toute boisson enivrante; moins intolérante que d'autres sociétés analogues, elle ne condamne pas l'usage strictement modéré des boissons fermentées chez ceux qui ne font pas partie de la fédération.

Le président central de la Société, M. Cuénod, a eu l'obligeance de nous donner les renseignements suivants:

		Membres actifs	Adhérents	Totaux
Exercice de 1896 à 1897	Hommes .	881	875	1756
	Femmes .	778	773	1551
Totaux		1659	1648	3307

„Sur ce total de 3307 signataires, il y en a 1601 ayant signé pour donner l'exemple et 1262 pour se corriger. Parmi ces derniers, il y en a 719 qui tiennent fidèlement leur engagement depuis 1 an et plus; 263 depuis 2 ans et plus; 70 anciens buveurs sont abstinents depuis 10 ans et plus.“

		Hommes	Femmes	Total
Exercice de 1898	Membres actifs . .	957	929	1886
	Membres adhérents .	895	925	1820
Totaux		1852	1854	3706

„On compte, sur les 1361 personnes sujettes à la boisson qui ont signé pour se corriger:

827 anciens buveurs qui ont signé depuis 1 an et plus
 339 „ „ „ „ „ „ 5 ans „ „
 122 „ „ „ „ „ „ 10 „ „ „

Les adhérents et membres de la Croix bleue se répartissent dans 322 localités de notre canton.“

II. L'*Avenir*, société d'abstinence fondée en 1892, se rattachant à l'Eglise nationale réformée; 623 membres, en mai 1897.

En 1898: Membres actifs . . .	148
Membres adhérents . . .	159
Total	307
Membres auxiliaires . . .	325
Total général	632

En 1899, l'*Avenir* est composé de 802 membres.